

PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ NORD

Lille, le 24 février 2020

## Communiqué de presse

### PRISE DE FONCTIONS D'ANNE CORNET, PRÉFÈTE DÉLÉGUÉE POUR LA DÉFENSE ET LA SÉCURITÉ



Par décret du président de la République en date du 5 février 2020, Anne Cornet a été nommée préfète déléguée pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord.

La préfète déléguée pour la défense et la sécurité a pris ses fonctions ce lundi 24 février 2020 et succède à ce poste à Jean-Christophe Bouvier, nommé préfet du Cher.

Née le 2 juillet 1968 à Tassin-La-Demi-Lune dans le Rhône, Anne Cornet intègre l'Institut régional d'administration de Lyon en 1990. Elle a débuté sa carrière en 1991 en tant que chargée d'études au bureau des affaires juridiques internationales puis en tant qu'adjointe au sein du même bureau au ministère de la défense.

Elle intègre ensuite l'École nationale d'administration en 1998, promotion « Averroès ». Elle est ainsi nommée cheffe du bureau de la politique tarifaire et commerciale au ministère de l'action et des comptes publics en 2000.

Service régional  
de la communication interministérielle

03 20 30 52 50

pref-communication@nord.gouv.fr

Après une mise à disposition en 2005 au ministère de la défense en tant que cheffe du bureau des expertises générale, logistique et marchés publics au sein de la direction des affaires juridiques, elle réintègre de nouveau le ministère de l'action et des comptes publics à la direction générale des douanes et des droits directs. De 2007 à 2015, elle occupe les postes de cheffe de bureau franchises, fiscalité des transports et politiques fiscales communautaires puis sous-directrice de la programmation, du budget et des moyens.

Au moment de sa nomination, Anne Cornet était directrice interrégionale des douanes en région Auvergne-Rhône-Alpes depuis 2015.

Retrouvez son CV sur le site de l'État dans le Nord, [www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr), rubrique Services de l'État > Préfecture et sous-préfectures > [Le préfet et le corps préfectoral](#).